

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

15 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LÉJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 23 novembre 1844.

Le *Bien Public* de Mâcon vient de rendre compte dans son dernier numéro de la ligne politique qu'il a suivie dans le cours de cette année. Il a indiqué dans ce compte-rendu, qui est l'œuvre de M. de Lamartine, les points par lesquels il se trouve d'accord avec l'opposition et ceux sur lesquels cet accord n'a pas été possible. Nous aurions désiré que M. de Lamartine se fût montré un peu plus net dans ses considérations, qu'il eût mieux déterminé les intentions du *Bien Public* dans la question extérieure et dans l'importante question de l'enseignement. Nos lecteurs, sous les yeux desquels nous mettons en entier le *factum* de M. de Lamartine, apprécieront comme nous certaines réticences qui s'y font sentir. Toutefois nous félicitons M. de Lamartine d'avoir, avant l'ouverture de la session, donné des explications politiques qui serviront à bien faire comprendre la position qu'il se propose de prendre à la chambre et la base de son opposition.

RÉCAPITULATION.

Le journal le *Bien Public* a été fondé pour servir d'organe à l'opposition non radicale, mais sérieuse, qui surgissait de toutes parts dans le pays à la fin de 1843. Il y a plus d'un an qu'il existe. Récapitulons ses actes, et examinons si les différentes mains qui ont concouru avec dévouement et avec éclat à sa rédaction l'ont maintenu dans la ligne tracée par la pensée de ses fondateurs.

Mais une œuvre de ce genre n'est point indépendante des circonstances. Voyons d'abord celles que nous avons eu à traverser.

La France est révolutionnaire, ou elle n'est rien. La révolution de 89, c'est sa religion politique. Si elle en abdique les dogmes, si elle en fausse les principes, si elle en ajourne indéfiniment les conséquences pratiques, elle se désavoue elle-même, elle n'est plus que la captive de 1815, la grande repentie des nations demandant pardon aux préjugés de les avoir détruits, aux trônes de les avoir abaissés, à l'Europe de l'avoir vaincue. Ce rôle, que l'on n'oserait lui imposer par la force, pourrait-on le lui faire accepter par astuce et par lassitude? Nous ne l'avons pas cru, et, si nous nous sommes trompés, nous nous glorifions de notre erreur. Il y a des avilissements dont on est fier de n'avoir pas pu soupçonner son pays.

Cependant, depuis 1834, la révolution française perdait à la fois des institutions au dedans, des positions au dehors. A la faveur d'une réaction d'ordre nécessaire dans le commencement contre les émeutes sans but et contre les ébranlements continuels de la secousse de juillet, le gouvernement faisait, d'année en année, de session en session, de projet de loi en projet de loi, rétrograder la révolution de tous ses principes. Cela s'appelait et cela s'appelle encore rentrer dans la monarchie; comme si on rentrait jamais en reculant dans des institutions traversées! On marchait, et l'on marche évidemment, à un état de choses où de toute la révolution française, de son génie, de sa gloire, de son rang, il ne resterait plus qu'un seul fait réel, une dynastie changée sur un trône et une représentation étroite et corrompue de la nation. Lois de septembre, loi contre la presse, loi contre le jury, transformation de la pairie en tribunal politique, loi contre les associations, loi de dotation, loi de régence, loi des fortifications de Paris, politique étrangère, tactique intérieure, tout révélait la même pensée. Ce qu'on ne pouvait écraser par le vote des majorités, on l'amortissait par des faveurs vénales. On se vantait d'une corruption comme d'une victoire; on louait une défection comme une vertu. Une apostasie achetée dans le parlement était étalée comme une dépouille opime; la conscience privée était à l'encan; la conscience publique fléchissait devant d'heureux scandales; l'immoralité descendait d'en haut; l'incorruptibilité passait pour *niisserie*, ou pour *faction*; les mots étaient retournés, et la perversion politique refaisait une langue à l'usage des acheteurs et des achetés. Ce noble commerce s'appelait *habileté* dans les uns, *transaction* dans les autres.

Pendant ce temps-là, la coalition sourde des puissances contre la France subsistait, et nous laissons échapper une à une toutes les occasions de rompre en deux l'armée diplomatique de l'Europe. Nous abandonnions l'Espagne, notre seule alliée constitutionnelle, tantôt à l'anarchie, tantôt à la guerre civile, aujourd'hui aux carlistes, demain à la soldatesque, bientôt aux restaurateurs du pouvoir absolu. Nous évacuions Ancône, et nous enlevions notre drapeau d'Italie, de peur qu'il restât une espérance d'indépendance et qu'il s'exhalât un seul soupir vers la France sur un sol livré à l'Autriche, et qui pouvait se volcaniser un jour sous nos pas. Tout cela se faisait avec progression, avec suite, avec ensemble, comme un tissu qu'on déplie peu à peu, et dont on ne voit le dessin que quand il est tout entier déroulé. Ce n'était pas un cabinet ou un ministre seulement qui prêtait sa responsabilité à ces actes; c'étaient tous les cabinets et tous les ministres, ou tous ensemble, ou tour à tour, selon le temps et les circonstances. L'un faisait les lois de septembre, abandonnait l'Italie, aliénait la Suisse; l'autre désertait Ancône; un troisième perdait à la fois la Turquie, la Syrie, l'Égypte, agitait un moment l'Europe, et se retirait en laissant à ses successeurs le retentissement du canon de Saint-Jean-d'Acro et la note du 8 octobre. Ils se rejetaient l'un sur l'autre les fautes pépétrées en commun, puis se réconciliaient bien vite pour entraîner le parlement dans des fautes plus graves. Ainsi, nous voyons les ministres des deux nuances se réunir pour imposer à la France les fortifications de Paris. Ainsi, un an plus tard, les voyons-nous de nouveau faire trêve à des dissentiments insignifiants pour imposer à la nation la loi d'abdication du peuple qu'on appelle la loi de régence. Toutes les fois qu'il s'agit de se disputer le pouvoir ministériel, il y a deux partis; toutes les fois qu'il s'agit de dépouiller la nation d'une de ses prérogatives et de substituer la dynastie à la constitution, il n'y en a qu'un contre nous. Les hommes ont deux noms, mais ils n'ont qu'une ame, et sous ces noms différents c'est le même ministère qui pèse sur la liberté et sur la grandeur du pays. A de pareils symptômes est-il possible de se tromper si on

ne veut l'être? Est-il permis de fermer les yeux et de ne pas connaître une pensée unique et continue, un système enfin, tour à tour personnifié dans un certain nombre d'hommes à ses ordres, et changeant quelquefois ses instruments, jamais sa pensée, ou plutôt, comme un général habile, employant, selon les besoins de la circonstance, tantôt son aile droite, tantôt son aile gauche, à envelopper la liberté et à cerner la révolution?

Nous avons donc dit : Combattons le système, non pas dans un seul de ses ministres, mais dans tous ceux qu'il a employés ou qu'il emploiera; ne laissons plus prendre l'opposition à ce jeu ridicule, qui consiste à lui présenter tour à tour le ministre renvoyé pour combattre à armes émouluées les ministres en pied, à soutenir ainsi à l'opposition toute son énergie et toute son individualité puissante, comme on soutire l'électricité au nuage en lui présentant la flèche et le fil conducteur qui mènent la foudre dans le souterrain. Car c'est ainsi que depuis dix ans l'énergie de l'opposition, qu'on dénature par des alliances suspectes, va se perdre dans les bas-fonds de l'intrigue, ou mourir sans résultat sous les pieds du système. Pendant six mois la France entière a applaudi à ce langage; la presse entière s'y est associée. Les organes du gouvernement ont tremblé et ont dénoncé cette manœuvre décisive, conseillée par nous à l'opposition, comme une tentative révolutionnaire; très-révolutionnaire en effet, car, si l'opposition avait suivi nos conseils énergiques, le système, repoussé dans toutes ses incarnations ministérielles, se trouvait face à face avec le pays, obligé de se révolter ou de lui obéir. Le système est habile, prudent, sage, expérimenté en révolutions; il sait que les coups d'état emportent les trônes; il tient au trône par sentiment comme par principe; il n'aurait point fait de coups d'état, il aurait pris conseil des circonstances, il aurait cédé au temps, il aurait serré la main au vainqueur, et l'opposition sérieuse serait entrée aux affaires avec ses hommes à elle, et avec les idées et les intérêts du pays. Elle aurait gouverné non pas dans le sens du trouble et de l'anarchie, mais dans le sens de la révolution organisée. La dynastie se fût un peu effacée pour laisser agir et grandir le pays constitutionnel; les fautes énormes commises en diplomatie par le système auraient été lentement et successivement réparées. La France eût repris sa liberté de respirer au dedans et au dehors. L'Europe eût compté avec un pouvoir qui respectait le trône sans doute, mais qui ne tremblait pas tous les matins sur son existence. Ce pouvoir aurait compris que ce n'était pas au dehors, que c'était en France que ce trône devait trouver son aplomb. Voilà toute la révolution qui aurait eu lieu; elle n'aurait écarté que deux ou trois hommes des bancs des ministres et mis dans le conseil une volonté à la place d'une autre.

Quels sont donc les bons citoyens qu'une pareille révolution eût affligés? Quelques trembleurs monarchiques qui subissent la liberté, mais qui ne l'aiment pas, qui professent tout haut le symbole du régime représentatif, mais qui balbutient tout bas le dogme de la volonté unique, de l'impérialisme recrépi et de l'absolutisme masqué. Est-ce donc un si grand malheur d'affliger ces hommes? Est-ce que depuis cinquante ans ils ne pleurent pas sur cette pauvre monarchie? Est-ce que le monde en a moins marché? Est-ce que la France en a moins grandi? Ce sont les trainards de la liberté. Ce ne sont pas eux qui gagnent les batailles, ce sont eux qui pillent les camps et qui se partagent les dépouilles. Ils auraient passé avec la victoire, comme toujours, du côté de l'opposition.

Qui, voilà ce que nous conseillons de toutes nos forces, dans notre sphère étroite de publicité, à l'opposition. L'opposition ne l'a pas voulu. Nous le regrettons moins pour nous et pour elle que pour notre pays. Nous nous lavons les mains de sa faute. Nous la déplorons, mais nous n'atténuerons pas pour cela l'opposition. On doit de la patience aux partis et des égards aux intentions. Nous comprenons ses motifs sans les approuver. Les chefs consciencieux de la gauche se sont dit : « Nous sommes faibles en nombre; voilà des hommes éconduits du ministère qui viennent à nous avec du talent, de l'audace, du ressentiment et du nombre, recevons-les et pactisons de nouveau avec eux : il nous aideront à vaincre, et avec eux nous entrerons et nous ferons entrer l'opposition aux affaires. » Ils ont oublié de se dire une seule chose : c'est qu'avec ces alliés ils ne seraient plus l'opposition. C'est que qui dit pacte dit transaction sur les principes; c'est que toute transaction sur les principes est une concession à un principe contraire; c'est qu'un parti dénaturé n'est plus un parti. Ainsi, par exemple, comment l'opposition, entrée aux affaires avec le ministre des fortifications, pourrait-elle désavouer ou désarmer les fortifications? Comment l'opposition, entrée aux affaires avec le ministre de la régence, pourrait-elle rectifier la régence? Comment l'opposition, entrée aux affaires avec le ministre des lois de septembre, pourra-t-elle abolir les lois de septembre? Comment l'opposition, entrée aux affaires avec le ministre qui a perdu l'affaire d'Orient, pourra-t-elle réparer les fautes d'Orient? Comment l'opposition, entrée aux affaires avec le ministre signataire de la note du 8 octobre, pourra-t-elle accuser et relever l'attitude de la France prise par la note du 8 octobre? De deux choses l'une : ou l'opposition ainsi alliée, et entrant ainsi aux affaires, renoncerait à toutes ses doctrines, répudierait tout son passé et accepterait la solidarité de tous les actes qu'elle a le plus flétris, et alors elle n'existerait plus que sous la forme d'un honteux désaveu d'elle-même; ou, ne voulant pas se désavouer elle-même, elle sortirait des affaires aussitôt après y être entrée, et alors elle n'aurait servi qu'à en rouvrir une troisième fois la porte aux alliés qu'elle s'est donnés : ils auraient une troisième fois passé sur son corps. Apostasie ou duperie : quels rôles! Et cependant elle n'aurait que le choix ! Et voilà pourtant la situation où on la pousse ! Et ce sont ses prétendus amis qui l'encouragent dans cette voie ! et que feraient de plus des traitres ? nous le demandons à la bonne foi publique.

Et cependant ce ne sont ni des traitres ni des hommes médiocres qui fourvoient ainsi ce grand parti de l'opposition; ce sont des hommes éminents, probes comme leur vie, dévoués comme leur foi, éloquents comme leur tribune. C'est leur probité même, c'est leur foi même, c'est leur talent même qui les trompe. Quand on n'a que des vertus dans le caractère, on n'est jamais séduit que par ses vertus. Ils se sacrifient à leur patriotisme. C'est admirable.

Nous les honorons en les avertissant. Mais le patriotisme ne vit pas d'abnégation, il vit de fermeté.

Quant à nous, dussions-nous rester seuls, nous ne nous associerons jamais à cette tactique de nos amis. Nous ne connaissons qu'une tactique, les principes. En confondant les drapeaux on les déteint; ce n'est pas l'harmonie qu'on produit ainsi, c'est la confusion des partis. A chacun ses hommes ! Le gouvernement, depuis 1830, en a eu de très-éclatants, de très-estimables, de très-habiles. L'opposition en a formé à sa dure école de très-dignes de gouverner à leur tour leur pays et de faire prévaloir au pouvoir la politique libérale et nationale qu'ils ont éloquemment défendue; mais c'est à la condition d'être encore au pouvoir ce qu'ils étaient dans l'opposition de douze ans, c'est-à-dire eux-mêmes, eux seuls, eux tout entiers.

Nous comprenons mieux que personne qu'on s'allie avec le ministre de 1840 pour faire ensemble du pouvoir : il en a les hautes et rares aptitudes, courage, impulsion, commandement; mais nous ne comprendrons jamais qu'on soit à la fois l'homme du pouvoir et l'allié de l'opposition. Ce sont deux rôles qui s'excluent. Un seul homme a voulu les cumuler en Angleterre, mais il a succombé. Malgré ses remarquables talents, il a laissé une mémoire confuse, et il s'est appelé *Shaftsbury*. Les ministres de 1840 sont faits pour une meilleure destinée.

Quant au centre gauche, c'est différent. Le centre gauche, avec les hommes jeunes, intacts et neufs qui le composent, est l'allié naturel de l'opposition; il la fortifie sans la dénaturer. Mais le ministère de 1840 usurpe le nom et la place du centre gauche; il n'y a pas une des mesures et des lois du ministère de 1840 que le centre gauche n'ait combattue. Quels plus rudes adversaires que MM. Dufaure, de Tocqueville et de Beaumont les lois de septembre, les lois de fortification et les lois de régence ont elles rencontrés dans le parlement? Ne confondons pas les hommes dans la confusion des dénominations : les noms sont des choses.

Voilà l'opinion politique que nous avons soutenue et que nous continuerons à soutenir envers et contre tous. Quelque petite que soit la sphère où nous sommes entendus, nous n'y trahirons pas l'opposition, même par complaisance pour ses faiblesses. Nous ne sommes rien, nous ne sommes qu'une voix dans le *gâchis*, mais cette voix ne se taira ni ici ni ailleurs. Nous n'abaisserons pas notre opposition jusqu'à ce pitoyable rôle de servir de pivot à des manœuvres, de marchepied à des ambitions, et de manteau à des escamotages de popularité. Ne nous décourageons donc pas pour être un moment méconnus; l'opinion et les faits ne tarderont pas à nous donner raison sur ce point. La logique est infaillible : c'est la géométrie des idées; quand une ligne mène à l'absurde, ceux qui la suivent arrivent bien vite à l'impossible. D'ici à deux ans, l'opposition aura reconnu où on l'a conduite; elle reviendra sur ses pas et elle sera avec nous. Elle aura, il est vrai, perdu deux ou trois années : c'est un malheur; mais les peuples comptent par siècles, et le temps est pour la révolution.

De ce dissentiment entre l'opposition de coalition et nous résultent quelques autres dissentiments dans la manière d'envisager la conduite du gouvernement. Comme les alliés de l'opposition, c'est-à-dire le ministère de 1840, sont tous compromis par leur passé et par leur avenir dans les actes contre-révolutionnaires accomplis depuis dix ans par eux au pouvoir, il s'ensuit qu'ils sont intéressés à étouffer la discussion sur tous ces points, et à accepter, non pas seulement les faits accomplis, comme ils disent, mais à accepter le système accompli. Ainsi, parlez-leur de l'élargissement du système électoral, ils lèvent les épaules et vous disent que toute élection est bonne qui donne majorité à leurs amis. Proposez l'adjonction des capacités et des listes du jury à l'électorat, ils disent qu'il faut étouffer sans bruit ces ferments de liberté. Demandez la révision des lois de septembre, ils se récrient sur l'inutilité et sur les dangers de donner plus d'air à la presse, et affirment que leurs journaux sont assez libres puisqu'ils sont libres de les vanter. Parlez d'atténuer les fortifications de Paris ou de remettre l'armement à la loi seule, ils vous renvoient aux calendes parlementaires. Provoquez la révision de la loi de régence et la restitution à la nation seule du droit inaliénable de nommer son chef dans les interrègnes, ils vous répondent que ce qui est fait est fait, et que la monarchie doit avoir deux sûretés pour une. En un mot, il n'y a pas une garantie de liberté, pas une amélioration organique du gouvernement, pas une extension d'institution, pas une émancipation populaire, pas un progrès constitutionnel, pas une modification heureuse à l'ilotisme et à la misère des masses, contre lesquels ils n'aient ou un engagement, ou une fin de non-recevoir, ou une objection, ou un mépris. Et qu'en résulte-t-il? C'est que tout le texte de l'opposition se trouve par eux réduit à un seul mot, et au mot le plus anti-libéral, le plus anti-populaire, le plus anti-révolutionnaire qui existe dans la langue des hommes : la guerre ! un mot qui détache et qui repousse le plus de l'opposition les intérêts et la sagesse du pays : la guerre ! le mot de la barbarie au dix-neuvième siècle : la guerre ! Si on a eu pour plan de dépopulariser ainsi l'opposition en France et en Europe, on n'a pas manqué son coup. Une opposition qui réduit tout son texte à ce mot de guerre, qui ne présente aux peuples réfléchis, occupés, industriels, que la perspective de ces grands chocs de nations dans lesquelles la liberté se voile, les dictatures militaires effacent les constitutions, le travail tarit, les populations se déciment, le sang coule, l'or disparaît, les idées se taisent, les peuples reculent et les civilisations se brisent; une telle opposition décrédite l'opposition véritable et rejette le peuple éfrayé dans le giron de tout gouvernement, même absolu, qui leur assure au moins la paix. Et cependant les ministres de 1840, nouveaux alliés de l'opposition, ne peuvent pas avoir un autre texte de popularité. Comme ils ont la main, par leur passé, dans toutes les tentatives contre-révolutionnaires du système des dix ans; comme ils ne pourraient revenir sur leurs pas sans rencontrer sous chacun de ces pas une loi qui les accuse ou des paroles qui les engagent, il faut bien qu'ils fassent diversion par quelque chose d'éblouissant et de sonore à l'opinion publique, qui leur demanderait satisfaction. Cet éclat et ce bruit, ils les ont trouvés dans la guerre ;

il leur faut du tapage pour couvrir les reproches de leur conscience politique; il leur faut de l'éblouissement pour aveugler les yeux clairvoyants: ils prennent la guerre. Ils ne la prennent pas bien au sérieux; n'avez pas trop peur! Ils jouent seulement avec le brandon. Ils veulent que cela chauffe, et non pas que cela brûle. Leur feu n'est qu'un feu d'artifice: cela s'éteint comme cela s'allume. Si l'Europe prend ce jeu au tragique, il y a toujours un peu d'espace derrière eux pour reculer, et une petite note du 8 octobre dans le fond du portefeuille pour désavouer des bravades et accepter l'outrage accompli! Ce jeu leur plaît tant qu'ils le recommencent à toute occasion.

Il y a toujours en France, sous les nobles et grandes passions de la liberté et de la révolution, un vieux levain d'impérialisme qu'on peut faire fermenter en y jetant quelques mots de fierté et quelques étincelles de gloire: on les y jette. La France est héroïque; le pays trépigne; le bruit du sabre sur ses pavés lui plaît; un frisson de sa vieille gloire lui court sur le cœur. On est homme d'esprit; on sait tout cela; on fait sonner le talon de sa botte sur le parquet de la tribune; on fait vibrer avec talent quelques notes de ce clavier populaire; on s'empanache d'impérialisme. Le peuple aime à voir passer ce brillant souvenir, et il suit un moment le cortège; puis il s'aperçoit que c'est une parade, et il revient sérieux et triste au travail et à la liberté. Voilà pourtant toute l'opposition du ministère de 1840 pendant toute une année. Quelle campagne! Pouvions-nous nous y associer? Non. Nous pouvons être des hommes un moment isolés, mais nous sommes des hommes sérieux. Nous ne jouons pas de parade devant le peuple: nous le respectons trop pour l'amuser. Loin de là, nous lui osons dire la vérité utile, même quand cette vérité n'est pas de son goût pour la semaine.

Ainsi, nous n'avons pas chanté trois mois de *Marseillaise*, demandé des levées en masse, et ébranlé les piliers de la tribune, à propos de je ne sais quelle querelle de sacristie plus que de politique entre un missionnaire méthodiste et quelques missionnaires catholiques soutenus, à tort ou à droit, par un officier français, à quelques mille lieues de la France, dans un îlot imperceptible, au fond de l'Océan. Nous n'avons pas été chercher si loin et si bas la pierre d'achoppement mille fois maudite qui doit faire trébucher la paix du monde et teindre une mer de sauvages de sang européen. Ce n'est pas sur ce misérable écueil que doit échouer la paix de l'Europe, si jamais elle doit se briser en effet. Il y a de plus nobles causes sur le Rhin, et de plus dignes proies à se disputer aux bords de la Méditerranée. Les Romains y dépeçaient des empires. Notre politique tapageuse s'acharne sur un rocher que l'Angleterre ne daigne pas même lui disputer. Vous n'avez pas voulu de la guerre quand elle était à vos portes pour une grande cause, en Orient, et vous allez la chercher à Taïti. Pourquoi? parce que vous savez bien qu'elle n'y est pas.

Ainsi encore, quand le roi est allé rendre en Angleterre sa visite à une jeune reine qui était venue l'année dernière lui présenter des gages de bonne harmonie et effacer sous ses pas les mauvais souvenirs du traité du 11 juillet, nous n'avons point accusé le ministère de laisser rendre une politesse royale au roi du peuple le plus poli de l'univers, ni accusé le roi d'aplanir ainsi autant qu'il était en lui la route épineuse où la diplomatie a trop souvent à se heurter. Sans doute nous avons trouvé que la pendule du cabinet des Tuileries avançait de quelques semaines; nous aurions préféré que ce voyage symptomatique fût retardé d'un mois ou deux. Nous avons blâmé le ministère de n'avoir pas héroïquement et complètement achevé l'affaire du Maroc, et obtenu, envers et contre l'Angleterre, des réparations, des garanties et des frais de guerre, avant de laisser le roi s'embarquer; mais ce blâme tout ministériel ne nous a point rendus malveillants à cette rencontre de deux souverains représentant les hautes sympathies de deux grands peuples, et faisant fraterniser l'esprit des deux nations par-dessus les rivalités des deux gouvernements. Nous sommes philosophes avant d'être politiques, ou plutôt notre politique n'est que la philosophie de l'humanité. Nous n'avons pas épluché des paroles de paix mutuelles pour y chercher des susceptibilités, des haines ou des pièges: n'y en a-t-il pas assez entre les nations? Nous avons applaudi franchement, sinon à toutes les expressions, du moins au sens général des discours du roi en Angleterre. Nous nous sommes placés, pour les juger, un peu plus loin que le jour, un peu plus haut que l'esprit de parti, au point de vue de l'avenir, c'est-à-dire au point de vue où les choses sont ce qu'elles sont; de là ce rôle d'un roi pacifique se faisant avec quelque audace le drapeau de l'union entre les peuples par-dessus les préjugés internationaux, et employant la voix de la France à proclamer le dogme de la concorde. Ce rôle nous a paru non pas timide, mais nouveau et hardi; car il est plus difficile de faire accepter la raison que la gloire à la nation française. Non, il ne nous a point paru honteux à un souverain de se servir du trône comme du point le plus élevé entre les peuples pour y proclamer, appuyé sur trente millions de citoyens armés, le désir de l'harmonie européenne, le vœu de la paix durable et le dogme du respect pour le sang humain et du bonheur des nations; un roi dans ce rôle s'élève à la hauteur d'un philosophe. Nous ne faisons point d'opposition à la philosophie, même quand elle s'incarne par hasard ou par bonheur dans la personne d'un roi.

Dans tout le reste, nous avons soutenu à peu près les mêmes thèses que l'opposition. Il n'y a qu'une différence entre nous: c'est que nous n'attendons pas mieux du ministère qu'elle prépare et qu'elle couve que du ministère qu'elle attaque. La cause de la liberté cherchant son vengeur dans le ministre des lois de septembre, et la cause de la dignité nationale personnifiée dans le ministre de 1840 et remise dans la main qui a rappelé la flotte et signé la note du 8 octobre! cela nous paraît quelquefois pousser la plaisanterie trop loin et affronter un peu insolentement le bon sens du pays. Mais enfin, si le pays le souffre, et si cela amuse l'opposition, nous n'avons rien à dire. Dans une comédie on prend tous les rôles: il y a de la comédie dans nos affaires. Nous avons le tort de prendre la liberté, la révolution et la grandeur de notre nation au sérieux. C'est un tort, mais c'est un tort que l'histoire partagera avec nous. Ne nous en plaignons pas trop.

Quant à la tendance générale de la rédaction, un seul mot à dire, mais il est utile. On s'est trompé sur les intentions du journal en matière religieuse. La loyauté des intentions des rédacteurs devrait être une réponse suffisante aux scrupules d'une partie du public. Avons-nous besoin de déclarer une seconde fois très-haut la pensée des fondateurs de ce journal? Cette pensée, la voici:

La politique n'est que le corps des sociétés humaines; les religions en sont l'âme. Flétrir le sentiment religieux dans l'humanité, c'est le viol de l'âme; décréditer ce sentiment dans les masses, c'est les dégrader au-dessous de l'esclave, qui a un maître sur la terre, mais qui a, du moins, un Dieu dans ses pensées; c'est livrer le peuple sans consolateur et sans vengeur à la profanation et à la servitude sous tous ses tyrans. Il n'y a donc qu'une politique anti-populaire qui puisse être irréligieuse. Le libéralisme et la religion, c'est la même chose dans le cœur du vrai politique; car la liberté ne puise son droit que dans le ciel. Que serait O'Connell, s'il n'avait pas Dieu derrière lui? Voilà nos doctrines; ce sont

celles de Platon et du Christ, comme celles de Fénelon et de Mirabeau. Le sentiment religieux est tout l'horizon de l'humanité; lui seul ouvre aux sociétés comme aux individus les perspectives de l'infini. Enlever aux hommes cet horizon, c'est les emprisonner dans un cercle de mouvement sans grandeur et d'agitation sans but. Si Dieu n'est pas au terme du chemin, à quoi bon marcher? Ce sentiment est le seul qui soulève les masses au-dessus de leurs misères, et les heureux au-dessus de leur égoïsme; c'est le patriotisme de l'éternité. Nous briserions notre plume, si elle avait jamais sali dans une âme la seule idée qui donne un sens à la politique et un but à la civilisation.

De plus, un journal politique est une tribune, ce n'est pas une chaire. Si on éprouve le besoin de formuler aux hommes un dogme nouveau, on monte sur les hauts lieux, on écrit un livre, on parle au nom de Dieu, on devient sectaire, apôtre ou martyr. C'est beau; mais ce n'est pas le rôle d'un journal politique, écrit ou pensé solidairement par une réunion de simples citoyens. Nous ne sommes, dans un journal, ni croyants, ni sceptiques, ni catholiques, ni protestants, ni gallicans, ni ultramontains: nous sommes libéraux! Notre seule profession de foi, c'est celle de la philosophie et de la révolution: la liberté pleine et sincère des consciences. Sans celle-là, les autres libertés ne seraient que des facultés stériles, des libertés civiles et matérielles; celle-là seule est la liberté de l'âme. C'est elle seule qui établit entre les cultes la loi de la concurrence, et qui laisse Dieu, la raison ou la foi rayonner librement dans les intelligences, sans que le pouvoir, persécuteur ou partial, mette la main entre l'homme et le rayon divin. Cette liberté, nous la voulons complète et pratique. Nous ne voulons pas plus de contre-révolution en religion que nous ne voulons de contre-révolution en politique, pas plus de contre-révolution par la violence que de contre-révolution par la connivence et la faiblesse du pouvoir. On n'enchaîne pas moins la liberté avec des chaînes d'or qu'avec des chaînes de fer. Point de faux poids dans la balance où l'homme pèse culte contre culte, foi contre foi, dieu contre dieu. Que le pouvoir y mette une gêne ou une faveur, le poids est également faux. La religion doit être dans l'homme le tribut volontaire de sa pensée libre et convaincue, et non le tribut forcé du budget, frappé au coin de la loi et marqué à l'effigie de César.

— Et cette liberté, nous entendons qu'elle soit large et bienveillante pour toutes les manifestations de la piété chez les hommes. On a dit, dans une expression mystique et sublime, que la prière était la respiration de l'âme. Il faut que l'humanité respire largement. Il ne faut pas mesurer l'air à l'âme des populations!

Peut-on soupçonner des hommes qui ont nourri toujours leur politique de doctrines si élevées de vouloir flétrir dans les autres la pensée qui les soutient eux-mêmes, de jeter le ridicule sur les convictions comme la boue sur les images, de chercher le scandale dans le temple, d'aboyer à la robe de tous les sacerdoles, et de déchirer le voile inviolable des consciences pour y découvrir les taches ou la nudité des religions? Un tel rôle est trop vieux d'un siècle; il ne convient ni au temps ni à nous. Ce n'est plus l'heure de saper, c'est l'heure d'éclairer le sanctuaire. La religion et la liberté sont du même sang; il faut qu'elles grandissent ensemble.

Telle est la récapitulation de cette année d'existence de votre modeste journal; telle est la route que ses fondateurs lui tracent pour l'année suivante. Tout petit que soit le foyer, il a sa lueur, et il ne faut pas le laisser étouffer sous la cendre. Un temps peut venir où le pays aura besoin de rallumer son patriotisme à toutes les étincelles. Ne désespérons jamais du bon sens en France.

Les hommes superficiels se désintéressent et se découragent de la politique en voyant le gouvernement rentrer peu à peu dans l'ornière des vieilles monarchies, et y entraîner, sans beaucoup d'efforts, le pays à sa suite. Les politiques rétrogrades triomphent et disent: « Voyez, ils font comme nous, ils prononcent les mêmes mots, ils se servent des mêmes prestiges sur le peuple, ils font les mêmes pactes avec les mêmes vieilleries. Ils s'appellent légitimes, ils refont des noblesses en attendant qu'ils puissent refaire des aristocraties, ils parodient des titres, ils singent des féodalités, ils jouent aux conquêtes, ils flattent les théocraties, ils déifient le vieil impérialisme, ils dédaignent la révolution comme une mère qui les fait rougir et qu'ils ne connaissent plus quand on la nomme! Les nations n'ont pas deux manières d'exister. La routine est la loi du monde. Ils peuvent changer leurs dynasties, ils ne changeront pas leur nature. La France voit, entend tout cela, et se laisse faire. Nous retournons au point d'où nous sommes partis, et la dernière victoire de la révolution est le premier pas d'une contre-révolution qui commence! Honte et déception aux idées libérales! Elles sont convaincues de mensonge par ceux-là mêmes qu'elles ont portés au pouvoir. »

Ainsi parlent les incrédules à la liberté, et ils battent des mains à cette grande apostasie de la révolution.

C'est triste, mais rassurons nous. Ces hommes se trompent. Le temps ne donnera pas de démenti au sang de tant de milliers d'hommes qui en ont arrosé les germes de la liberté du monde et des institutions populaires. Le temps est pour la révolution, car c'est lui qui l'a faite. Mais voici ce qui trompe ces hommes:

Il y a dans le mouvement des choses humaines des courants et des contre-courants comme dans les grands fleuves. Il y a des moments où les idées, comme les eaux, semblent revenir à leur source. Les hommes qui sont sur le rivage et qui contemplent ce phénomène s'y laissent tromper au premier coup d'œil: ils croient voir le fleuve rebrousser chemin; il en est de même dans les choses politiques. On dirait parfois que le temps reflue, et que les opinions, les idées, les faits, les religions, les institutions reviennent au point de départ où les révolutions les avaient pris; c'est un mirage. Cela n'est vrai que sur le bord des choses, pour un point et pour un jour; cela s'appelle en politique une réaction. Nous sommes dans une réaction; mais pendant que ce mouvement rétrograde éblouit et entraîne les irréfléchis et les faibles, le grand courant, qui suit sa pente au plus profond de l'esprit public, continue sourdement et silencieusement son cours, entraînant les hommes et les choses au but que le progrès des nations leur a une fois montré. Rien ne recule, hommes du pouvoir, excepté vos pensées! Voilà notre situation. Les hommes de la réaction anti-libérale triomphent. Quant à nous, nous savons que l'esprit humain coule dans un sens opposé, que ces fausses apparences trompent les gouvernements, et qu'en suivant ces contre-courants d'un siècle, on n'arrive pas, on échoue.

LAM.....

Paris, le 21 novembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance qui convoque la chambre des pairs et la chambre des députés pour le 26 décembre prochain. Cette ordonnance a été signée hier par le roi, mais la mesure était arrêtée depuis plusieurs jours déjà, et c'est ce qui a permis à quelques journaux de l'annoncer avant la feuille officielle.

Les membres de la chambre des députés qui n'habitent pas Paris à demeure ne tarderont pas à quitter leurs départements pour se rendre à l'appel qui vient de leur être fait. Il sera très-important

non seulement que tous les députés de l'opposition arrivent pour prendre part aux premières opérations de la session, mais qu'ils regagnent Paris le plus tôt qu'ils le pourront. Nous l'avons déjà dit, il est nécessaire que l'opposition organise ses forces et les discipline; il est nécessaire qu'elle se présente devant le ministère avec un plan de conduite à peu près arrêté, et pour cela il faut qu'avant l'ouverture de la session les honorables membres qui siègent sur les bancs de la gauche et du centre gauche se soient vus et entendus.

Nous les y invitons formellement. Nous invitons aussi les électeurs à profiter des derniers instants que leurs mandataires passeront au milieu d'eux pour les engager à adopter et à montrer au pays une politique plus assurée, mieux définie, et marchant enfin à un but plus déterminé. Si l'opposition veut avoir le pays derrière elle, — et sans lui que ferait-elle? — il faut que le pays sache où elle veut le conduire, et elle ne l'a pas suffisamment indiqué dans les deux dernières sessions. C'est à cela qu'il faut la pousser, et c'est là le devoir des électeurs. C'est à cela commandent donc aux députés assez de vigueur pour nous sortir du singulier *statu quo* dans lequel la corruption semble nous avoir enchaînés, et assez de hardiesse dans leurs projets de réforme pour que nous soyons préservés à l'avenir de tout retour à une situation que la France a trop long-temps tolérée.

— On a beaucoup plus parlé des pairs inédits depuis quelques semaines qu'on ne s'était occupé d'eux depuis plusieurs années. Simples chroniqueurs, nous sommes forcés de suivre les variations du ministère, qui est incertain, et qui, pliant sous les exigences de ses valets parlementaires, voudrait ne pas les mécontenter et en même temps ménager les susceptibilités de M. Pasquier et de quelques autres pairs qui jettent les hauts cris.

On avait d'abord arrêté une liste assez longue, où les noms des députés qui prétendent à l'honneur du fauteuil sénatorial étaient inscrits. Mais quoi! risquer tant d'élections partielles, où il n'y a pas une voix à gagner et où l'on en peut perdre quelques-unes! On y a renoncé. Alors sont venues les prétentions les plus étranges, et tous les ministres ont apporté leur liste particulière, en dehors du parlement. M. Cunin-Gridaine seul n'en présentait pas; M. Soult, en revanche, offrait une série de vingt-huit généraux, et n'en voulait rien rabattre. Il a fallu renoncer à cette fournée extraordinaire, et chacun a immolé ses candidatures sur l'autel de la patrie.

Lundi, des amis intimes du ministère ont apporté une nouvelle liste à l'Académie des Sciences. Celle-là était définitive, assurait-on. Le ministère s'était retranché dans l'Institut afin de ne pas heurter des amours-propres redoutables, et pour céder à certaines répugnances de M. le grand-chancelier. Les noms que l'on citait étaient au nombre de quatre, ceux de MM. Letronne, Flourens, V. Hugo et Orfila. Les académiciens étaient fort agités en discutant ces noms, et ils n'avaient pas même réfléchi aux obstacles qui empêchent M. le doyen de la Faculté de Médecine d'entrer à la pairie. Non seulement il n'a pas ses lettres de grande naturalisation, mais il n'est pas même titulaire de l'Institut, et n'est pas depuis dix ans membre du conseil municipal de Paris. Il n'est donc pas dans les divers cas d'admissibilité prévus par la loi.

De cette dernière liste un seul nom a surnagé, celui de M. V. Hugo, auquel il faut ajouter cinq noms, MM. le général Marbot, le duc de Praslin, Bertin de Vaux, le général Achard et le baron Deffaudis.

Le ministère s'en tiendra-t-il à ces six noms pour sa prochaine fournée? On ignore; on ne peut pas même dire si ces pairs présumptifs ne seront pas mis de côté comme tant d'autres. Il est juste de dire que cela nous serait parfaitement indifférent.

— Les ministres s'occupent avec activité de leur budget des dépenses; depuis dix jours, les travaux relatifs à ce budget ont avancé sensiblement. On dit que le ministre de la justice veut présenter une augmentation qui s'éleverait à plus de 2,500,000 f., et qui satisfait à une demande souvent faite, la suppression entière des vacances pour toutes les opérations de conservation et de garantie des intérêts de famille confiés aux juges de paix. Cela soulagerait les petites bourses, et ajouterait à l'indépendance et à la dignité de cette modeste et utile magistrature, qui recevrait directement de l'Etat un supplément de traitement pour ces vacances supprimées. On se rappelle, au surplus, que cette mesure avait été proposée, il y a cinq mois, par M. Havin, qui avait rédigé en ce sens et soumis à la chambre un amendement qui allait être adopté, quand M. Martin (du Nord) promit d'étudier la question, et de soumettre lui-même à la chambre une proposition spéciale dans le budget des dépenses pour 1846.

Une autre dépense, beaucoup moins nécessaire, est celle que M. Duchâtel veut demander aux chambres pour augmenter le traitement des sous-préfets dans les chefs-lieux dont la population excède 8 ou 10,000 âmes, et cela progressivement d'après le chiffre de la population. Il y a beaucoup de fonctionnaires, notamment les instituteurs primaires, qui méritent à un plus haut degré la bienveillance des chambres, en supposant que l'état de nos finances nous permette d'enfler le budget déjà si lourd et si énorme. Il est fort inutile d'ajouter, d'ailleurs, aux moyens dont MM. les sous-préfets disposent déjà, et dont un grand nombre d'entre eux savent user, pour corrompre les collèges électoraux.

— On sait que les cours du royaume sont consultés sur le projet de loi relatif aux prisons. C'est M. Renouard qui est chargé de rédiger l'avis de la cour de cassation, où se rencontrent beaucoup de magistrats qui, dit-on, voient avec regret tout le code pénal bouleversé pour des expériences dont les résultats connus sont déjà si déplorables.

Bulletin de la Bourse de Paris du 21 novembre 1844.

Avant l'ouverture, on a fait 85 92 1/2 et 90, et la rente a ouvert au parquet à 82 90. Pendant quelque temps elle est restée stationnaire à 82 95, puis elle est montée graduellement à 83 10. Elle est ensuite retombée à 83, et elle était encore à ce prix au moment de la clôture. Le dernier cours du parquet a été cependant coté à 83 10.

A quatre heures, on faisait 83 02 1/2.

Aucune nouvelle.

On a traité hors parquet des actions des trois compagnies adjudicatrices de chemins de fer, savoir: Orléans à Bordeaux, 582 50; Orléans à Vierzon, 707 50; Amiens à Boulogne, 555.

Cinq pour cent	119 55	Trois pour cent belge	615
Quatre et demi pour cent	»	Banque belge	1085
Quatre pour cent	»	Caisse Lafitte	5050
Trois pour cent	83 10		
Actions de la Banque	3130		
Obligations de Paris	1465	Paris à Rouen	4001
Rentes de Naples	98 15	Paris à Orléans	1025
Etats romains	105 00	Rouen au Havre	781
Actions d'Espagne	» 00	Strasbourg à Bâle	276
Cinq pour cent belge	104 1/4	Avignon à Marseille	872

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE L'AIN.

La session s'est ouverte par une accusation de menaces par écrit sous condition.

Vers la fin du mois de juin dernier, quatre habitants de Corlier, au nombre desquels M. Dupont, maire, et deux habitants d'Izenave, recurent des lettres anonymes par lesquelles on leur enjoignait de déposer d'assez fortes sommes dans un lieu désigné, sous peine de voir leurs maisons et leurs récoltes détruites par l'incendie. Leurs soupçons se portèrent unanimement sur André Soignat, sabotier à Corlier, dont la réputation est assez mauvaise. Une perquisition faite dans son domicile ayant mis au jour des pièces de comparaison démontrant sa culpabilité, Soignat finit par avouer être l'auteur des lettres menaçantes; mais il prétendit que ce n'était là qu'une plaisanterie qu'il avait conçue et exécutée dans un moment d'ivresse, avec le conseil et l'assistance d'un nommé Cortet, charpentier, jeune homme de vingt ans.

Tous deux comparurent devant le jury. Soignat a renouvelé ses aveux à l'audience; mais revenant à la vérité, il a déclaré Cortet complètement innocent de toute participation au fait incriminé. M. Alfred Bon, chargé de la défense de ce jeune homme, n'a eu que quelques mots à dire pour obtenir son acquittement. Quant à Soignat, malgré les efforts de M. Martin Bottier, son défenseur, il a été déclaré coupable sans circonstances atténuantes et condamné à cinq ans de travaux forcés.

Les fonctions du ministère public étaient remplies par M. Armand, substitut.

— A cette affaire a succédé une accusation d'infanticide portée contre la fille Marie Tillier, de l'Abergement-de-Varey, âgée de 29 ans.

Au mois de juin dernier, le bruit courut dans le village que cette fille, dont l'inconduite était notoire, se trouvait enceinte pour la seconde fois. Comme elle avait caché avec obstination son état, même aux personnes de sa famille qui l'avaient interrogée, le maire, dans la crainte d'un crime, fit observer la fille Tillier. Le mois suivant, on apprit qu'elle s'était mise au lit; mais cette fille nia qu'elle fût accouchée, même en présence de la sage-femme qui, appelée à la visiter, reconnut les traces évidentes d'un accouchement récent. Ce ne fut que lorsque la gendarmerie, accompagnée d'un homme de l'art, se présenta chez Marie Tillier, qu'elle avoua enfin avoir mis au monde un enfant mort, ajoutant qu'elle l'avait enterré dans son jardin. Examen fait du cadavre, le médecin conclut que l'enfant était né viable et qu'il avait vécu. Du reste, on ne trouva pas sur le corps de traces de violences.

M. Armand, substitut de M. le procureur du roi, a soutenu l'accusation. La possibilité que la mort de l'enfant eût été la suite de l'imprudence ou du défaut de précautions de la mère a été admise par le jury après une plaidoirie chaleureuse de M. Martin Bottier.

Marie Tillier, déclarée coupable d'infanticide par imprudence, a été condamnée à deux années d'emprisonnement.

Chronique.

De nombreuses condamnations ont été prononcées cette année contre des individus qui avaient tenu des loteries clandestines. Depuis que ce jeu a été aboli en France, ceux qui ont conservé cette funeste passion se sont vus forcés de tenter les chances de la fortune sur les loteries étrangères de Turin, Gênes, Brescia et de plusieurs autres villes d'Italie. Pour recueillir les mises des joueurs, des espèces de banquiers s'étaient constitués, et ils avaient eux-mêmes d'autres agents, d'autres collecteurs qui apportaient au bureau commun toutes les sommes qui leur avaient été confiées. L'un des principaux banquiers, le sieur Assada, fut condamné à six mois d'emprisonnement; diverses peines furent infligées à ses complices, qui comparurent en grand nombre devant le tribunal correctionnel. Cette condamnation ne fut point une leçon suffisante, car peu de temps après, au mois de juillet dernier, toute une légion de joueurs et de joueuses forcés fut poursuivie et condamnée. Quelques uns ont interjeté appel du jugement qui les a frappés; cesont : Eugène Crozet et Pierre Bonnet, condamnés chacun à deux mois d'emprisonnement, et les femmes Bézon, Vermorel et Vial, condamnées à un mois de la même peine; le sieur Novet s'est désisté de son appel.

La cour, dans son audience d'hier, a confirmé le jugement du tribunal à l'égard de Crozet, de Bonnet et de la veuve Bézon.

Les débats n'ayant pas établi d'une manière suffisante que les femmes Vial et Vermorel eussent reçu les mises des joueurs, la cour a prononcé leur acquittement.

Université de France.—Académie de Lyon.—Collège royal de Lyon.—Clôture et rentrée des classes de l'année 1844.—Tel est le titre d'un petit cahier publié par les soins de M. le recteur, qui, ne nous ayant pas été envoyé, est parvenu à notre connaissance depuis quelques jours seulement.

Nous nous permettrons d'adresser ici quelques questions au collège, à l'académie et à l'Université.

Dans le personnel du collège, à l'article instruction religieuse, nous trouvons : M. l'abbé Michel, aumônier, M. l'abbé Vincent, aumônier-adjoint, et rien de plus. Nous demandons auquel de ces deux abbés les élèves protestants (ils sont peut-être une vingtaine) doivent s'adresser pour recevoir leur instruction religieuse. Autrefois, même avant la révolution de juillet, un ecclésiastique protestant était désigné pour donner l'instruction religieuse, et son nom était inscrit dans le compte rendu. En 1844, l'Université a peur d'un nom hérétique; elle veut faire oublier le courage qu'elle a eu jusqu'à ce jour. Nous ne savons ce qui doit le plus étonner, ou de la complaisance de l'académie à l'égard du clergé toujours plus exigeant, ou de la complaisance des protestants, qui, sans mot dire, se laissent mettre à la porte.

Nous avons cru devoir faire connaître ce fait aux protestants dont les enfants sont élevés dans notre collège.

Nous trouvons encore là des sœurs de Saint-Joseph. Pourquoi les implanter dans une infirmerie où peuvent venir des enfants appartenant à diverses religions? On sait jusqu'où va souvent le zèle religieux de ces sœurs, quelle que soit leur dénomination.

Le discours de M. le recteur est comme tous les discours obligés de distribution de prix. Nous y trouvons cependant quelques notes assez curieuses.

Page 2 : « Les autorités de tout ordre assistaient à cette cérémonie. L'église y était représentée par un de MM. les vicaires-généraux délégué. » Et en note : « M. le cardinal-archevêque était absent de Lyon depuis quel-ques temps. » On sait que telle est son habitude.

Page 5, note 3 : « C'est le personnel si recommandable de fonctionnaires et de professeurs que M. le cardinal se félicitait d'avoir dans son diocèse. (Voir sa lettre au recteur.) Si des circonstances amenaient des changements, M. le ministre s'attacherait à dédommager le collège de ses pertes. C'est ainsi que cette année même il vient de nommer un nouveau professeur d'histoire digne de ce personnel, et qui fera, dans ses leçons aux élèves, une exposition à la fois savante, morale et religieuse des temps et des faits historiques. »

N'est-ce pas une manière honnête de dire que l'exposition de M. Macé n'était ni savante, ni morale, ni religieuse? N'est-ce pas un moyen de déverser le blâme sur ce professeur, dont les prêtres ont obtenu le renvoi après de longues manœuvres pendant qu'il profitait de ses vacances pour faire un voyage en Italie?

Page 7, note 6 : « Quoique les aumôniers aient caractère et autorité pour régler l'instruction et les pratiques religieuses, tout ce qui se fait à cet égard est encore soumis à l'examen de Messieurs les évêques dont l'Université appelle l'investigation en matière de religion. »

Qu'on se plaigne après cela de l'Université! Non-seulement elle se démet de son droit d'inspection sur les séminaires, mais elle appelle à grands cris l'inspection des évêques. On l'accuse d'irrégularité! Mais fût-il jamais meilleure chrétienne? Si le clergé lui donne un soufflet sur la joue droite, vite elle présente la joue gauche.

Spectacles du 23 novembre 1844.

GRAND THÉÂTRE. — Relâche.
CÉLESTINS. — Don César de Bazan. — Le Singe et son maître.
— Les Marocaines. — La Grenouille. — Les Surprises.

— On écrit de Privas, le 20 novembre :

« Encore deux tentatives d'assassinat dans l'Ardèche; mais hétons-nous de dire que, par un bonheur inouï, elles n'ont eu aucun résultat déplorable. »

» Le 11 de ce mois, un coup de pistolet a été tiré sur la personne du sieur Roche, facteur rural, aux environs de Vernoux, par le sieur Louis B..., de Saint-Agrève. Le facteur n'a point été atteint.

» Le 12, un autre coup de pistolet a été tiré presque à bout portant, mais sans qu'il en soit résulté la moindre blessure, par le nommé C... sur le sieur Mazoyer, domiciliés l'un et l'autre à Valgorge.

» Nous ignorons la cause de ces actions criminelles; mais nous apprenons que les auteurs sont en ce moment sous la main de la justice.

» Avant-hier, le sieur Carrioux, de Saint-Laurent du Pape, en frappant sur un escalier avec son fusil, a fait partir le coup dont il était chargé, et ce malheureux est tombé blessé mortellement au bas-ventre. »

— Mercredi matin, vers les six heures, la cloche d'alarme et les cris au feu! se sont fait entendre dans tous les quartiers de Valence. Un incendie se déclarait sur le derrière dépendant de la maison du café Paulin, située rue Saint-Félix. Le feu avait déjà fait des progrès rapides lorsque les secours ont pu être organisés d'une manière utile. Les pompes et les puits du voisinage étant insuffisants, il a fallu établir la chaîne dans plusieurs directions.

Notre compagnie de pompiers était à son poste, et elle a manœuvré avec toute l'intelligence et la promptitude désirables; mais elle n'a pu préserver que les maisons attenantes, tout le reste, charpente et toiture, s'étant abîmé dans le foyer de l'incendie. Nous n'avons eu heureusement aucun accident à déplorer. La famille Paulin, aidée des premiers voisins accourus au secours, a pu sauver en grande partie les effets mobiliers qui garnissaient la maison.

A huit heures l'incendie était complètement éteint et les pompes rentraient au dépôt.

— Un bœuf d'une taille colossale, destiné, au dire de son conducteur, au Jardin-des-Plantes de Paris, a traversé Bourg mercredi dernier. Ce bœuf, de race suisse, et âgé de quatre ans, a environ deux mètres de hauteur vers la croupe et trois mètres trente centimètres de longueur, et pèse 2,115 kilog. Il excite une assez vive curiosité.

— Samedi dernier, on a retiré de la rivière du Grand Séran, au territoire de Champagne (Ain), le cadavre du nommé Léon (Auguste), enfant de la Charité de Lyon, ouvrier manœuvre, qui depuis quelques jours avait quitté la commune de Charencin, où il travaillait chez un chef cantonnier. Le cadavre, qui paraissait avoir séjourné dans l'eau pendant quatre ou cinq jours, ne présentait aucune trace de violence, ce qui fait croire à un accident ou à un suicide.

— Lundi 11 du courant, vers quatre heures du matin, on apercevait du haut de nos montagnes la réverbération d'un incendie considérable dans la direction d'Ornans: c'était le village de Valdahon qui était la proie des flammes. En peu d'instants trente-deux maisons ont été consumées. Nous n'avons pas d'autres détails sur ce sinistre. (Le Salinois.)

Nouvelles diverses.

Nous lisons dans le dernier numéro de la Revue bretonne :

« Sous le château de Dieppe, dans une pauvre et triste mansarde, vient de s'éteindre un vieux baigneur, un homme qui avait vécu une partie de ses jours de l'existence du soldat, l'autre de celle du marin. Toutvite était un de ces types rares qui prêtent à la fois au pin-ceau et au récit. La misère avait de bonne heure hanté le seuil du vieux marin. Il vivait d'aumônes et d'une pension à peine suffisante pour un mousse, et pourtant il avait sauvé la vie à soixante personnes! Il est mort sur la paille, et sa veuve tendrait encore la main si un Breton n'était venu à son secours et n'avait créé pour ses enfants la ressource d'une loterie; ce Breton est M. Jugelet, peintre de marine. »

» La veuve de Toutvite alla pleurer dans son atelier; elle le pria de la suivre, et elle le conduisit dans la chambre où Toutvite venait de mourir. Un mauvais lit, la béquille de Toutvite et sa veste de baigneur, voilà ce que présentait cette chambre; à la vieille veste pendaient trois médailles. Vingt fois la lame avait recouvert cette tête blanchie; vingt fois cet homme, aussi courageux que bon, s'était élancé à la nage pour sauver les naufragés. Ce jour-là il sauvait deux Allemands, cet autre trois Anglais; il eût ramené son ennemi mortel à la surface de l'eau, si Toutvite avait pu avoir un ennemi. Cependant sa veuve, une brave Poletaise, était devant notre artiste, se lamentant; Jugelet s'émut, et tout d'un coup, partant comme un éclair, il s'en fut décrocher de son atelier sa meilleure toile. La loterie annoncée, chacun de prendre des billets; car pas un baigneur qui ne se souvint de Toutvite. Bref, la loterie a produit 6 ou 700 fr. pour la veuve du digne marin, et c'est à un artiste breton qu'elle a dû cette fortune inespérée. »

— On écrit de Saint-Céré (Lot) :

« Un forfait odieux vient d'être commis dans nos environs. Le 29 octobre, il y avait foire à Loubressac. Le soir, le nommé Claréty, de la commune de Padirac, canton de Frammat, déjà condamné pour vol à cinq ans de réclusion, et qui est sous la surveillance de la police, conduisit une femme de mœurs plus qu'équivoques chez le cabaretier Mombesv. La fille de ce cabaretier engagea son père à les renvoyer, ce qui fut fait immédiatement. »

» Claréty, en se retirant, dit à la fille de Mombesv qu'il se vengerait. En effet, s'étant assuré de l'heure où celle-ci devait se rendre le lendemain à Miers, il alla l'attendre dans un bois, entre le puits de Padirac et Miers. Cette infortunée étant arrivée à cet endroit vers onze heures du matin, Claréty se précipita sur elle, la renversa et veut se porter aux dernières violences; elle résiste; il l'entraîne dans un bas-fond, et là s'accomplit une scène épouvantable. Cette fille vertueuse se met à genoux, lui demande pardon et le supplie de lui laisser l'honneur. Le barbare ne répond à cette prière qu'en lui portant à la tête un coup de pierre qui la renversa sans connaissance.

» Claréty abuse de cette position, et, quand la malheureuse revient à la vie, elle est déshonorée, et Claréty lui dit de se préparer à mourir; elle lui demande le temps de faire un acte de contrition, et, chose remarquable, elle prie Dieu pour son assassin, et dit qu'elle lui pardonne. Claréty, loin de se laisser attendrir par cette scène touchante, va chercher une pierre plus grosse que la première, et brise le crâne de cette malheureuse jeune fille; elle avait à peine rendu le dernier soupir, qu'il consomme sur son cadavre un nouvel attentat; puis il la déshabille entièrement et lui enlève jusqu'à ses bas et jusqu'à sa chemise, fait un paquet de tous ses effets, et se retire chez lui, attendant la nuit pour la précipiter dans le puits de Padirac, sorte de gouffre qui ne rend rien de ce qu'on y jette.

» Mais cette scène affreuse avait eu un témoin. Un jeune berger de dix-sept ans se trouvait à cent pas de là. Caché derrière un mur, il avait, durant plus d'une heure, suivi les phases de cet hor-

rible drame. Était-ce par stupidité, par crainte, ou par un sentiment d'horrible curiosité? Toujours est-il qu'il était resté muet, durant tout ce temps, et ce n'est qu'après que Claréty, qu'il ne connaissait pas, se fut éloigné, qu'il est venu raconter ce dont il avait été l'impassible témoin. On se rend sur les lieux, où on trouve la victime, et les soupçons se portent sur Claréty, qui est arrêté le lendemain par la garde nationale et conduit devant le juge de paix de notre ville.

» Confronté avec sa victime, Claréty ne nie pas la connaître, mais il nie avoir commis le crime. Une perquisition est faite chez lui, et on acquiert la conviction de sa culpabilité. Dans la poche de son pantalon on trouve un étui, un chapelet, une bague, le cordon qui attachait les cheveux, et les bas de sa victime.

» Le juge d'instruction et le procureur du roi, ayant été avertis, se sont rendus sur les lieux et ont recueilli toutes les preuves. Claréty a en vain essayé de maintenir ses dénégations; il a fini par faire les aveux les plus complets et par raconter les choses telles qu'elles se sont passées. Il est parti pour Figac. Toute la population était sur son passage et menaçait d'en faire justice sur place.

» Cet événement a contristé toute la ville.

— M. Hallez, député de l'arrondissement de Sélestat (Haut-Rhin), vient de succomber à la suite d'un affreux accident. Samedi dernier, parcourant un grenier à foin, il tomba par une ouverture qui existait dans le plancher et dont il ignorait l'existence. A la suite de cette chute d'une hauteur considérable, il resta étendu sans secours pendant près d'une heure. Un domestique, arrivé par hasard sur les lieux, entendit des gémissements et découvrit son maître qui avait perdu connaissance.

A la suite des premiers soins qu'il reçut, M. Hallez recouvra ses sens et conserva la lucidité de sa pensée, ce qui permit d'espérer qu'aucune lésion grave du cerveau n'avait eu lieu; mais les extrémités étaient paralysées, et la moelle épinière paraît avoir été profondément atteinte.

Malgré les soins empressés de M. Sultzer de Barr, un des plus habiles praticiens de l'Alsace, M. Hallez n'a survécu que deux jours à sa chute: il a succombé dans la journée de mardi.

— On écrit d'Annoberg (Saxe) :

« Le clergé catholique de notre petite ville a fait construire et inaugurer une nouvelle église. Nos esprits forts, conduits par l'esprit malin, ont découvert que les reliques placées sous l'autel étaient des reliques de saint Ignace de Loyola et de saint Xavier. »

» Grand bruit dans toute cette paisible population de mineurs. Une consultation d'avocats déclare que les jésuites étant prohibés par la constitution saxonne, on ne peut tolérer qu'une église soit dédiée aux deux saints de ces hypocrites.

» On a remarqué, en outre, que deux niches de l'église sont encore vides et attendent les statues des deux saints; que deux boulevards avaient été plantés devant l'église, et le bouleau est l'arbre consacré à Loyola. »

— On lit dans le Times :

« On vient de faire une curieuse et intéressante découverte, destinée à présenter sous un jour nouveau une des tragédies les plus populaires de Shakspeare. Un manuscrit de Henri IV a été trouvé dans les archives d'une famille noble dans l'est de l'Angleterre. Il a été remis à M. Hallivel, qui va le publier. Cette relique, la seule qui existe, contient de nombreuses et importantes variantes de la tragédie telle qu'elle est jouée actuellement. »

— On lit dans la Gazette d'Augsbourg :

« La Porte-Ottomane, après avoir promis à M. de Bourqueney de faire rétablir le couvent des dominicains à Mossul, a envoyé à Sheriff-Pacha l'ordre de rebâtir la maison telle qu'elle était, c'est-à-dire d'un étage et demi; mais de s'arrêter là. Ainsi, le bâtiment ne pourra pas être achevé. Voilà comment le divan sait éluder ses promesses. A cette mesure adoptée contre les missionnaires chrétiens la Porte en a ajoutée une autre : elle a défendu formellement aux rajahs d'acheter des terrains autour des églises catholiques, soit à Mossul, soit dans d'autres localités, pour les donner ensuite aux églises, ce qui les plaçait sous la protection de la France. Une pareille mesure est évidemment hostile aux intérêts du catholicisme en Orient et à la France. M. de Bourqueney est parti sans avoir aplani cette difficulté; cependant il avait déclaré que la France avait de justes motifs pour être satisfaite de l'influence qu'elle exerçait dans l'Orient. Comment concilier tout cela? »

— La dernière exposition de l'industrie française a mis toute l'Allemagne en émoi. L'exposition de Berlin est close à peine, que l'empereur d'Autriche en prescrit une dans ses états pour l'année prochaine, et que le roi de Bavière en prépare une autre où seront rassemblés des échantillons de tous les produits fabriqués dans les états du zollverein.

Nouvelles Etrangères.

INDES.

Les vaisseaux de guerre hollandais qui stationnent dans les ports des Indes néerlandaises, et qui étaient destinés à une excursion contre les pirates dans les eaux des Célèbes, se sont réunis pour l'expédition dans la rivière de Koetic, afin de poursuivre l'extirpation de la piraterie dans ces parages. Ces navires ont exploité les environs de Saleyer et les côtes est de Java, jusqu'à Fannah-Djampea, sans rencontrer la moindre trace de pirates, ce qui fait supposer que la force des corsaires, portée par une correspondance à 200 petits bâtiments, était au moins exagérée.

Cependant les différents rapports que le cabinet de la Haye vient de recevoir ne permettent point de révoquer en doute l'existence de nombreux pirates dans l'archipel indien. Ils se sont montrés dans les environs de Macassar, et ils ont eu même l'audace d'attaquer un bâtiment dans le rayon du fort Bonthain; cependant le feu de ce fort dirigé contre eux les a empêchés d'exécuter leur plan. Mais ils se sont emparés de cinq individus sur la plage de Boele-Komba; sur la côte sud-est de Bornéo ils ont également enlevé quelques personnes, sans que le schooner royal le Zeemewa, envoyé à leur recherche, soit parvenu à les atteindre; enfin, dans les eaux des Moluques, ils ont surpris et capturé 29 pêcheurs.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Salle de la galerie de l'Argue.

THÉÂTRE DES SINGES.

Aujourd'hui dimanche 14, il y aura deux brillantes représentations composées d'exercices nouveaux.

La première représentation commencera à quatre heures et demie. On y jouera le GRAND SOUPER DANS L'AUBERGE AFRICAINE, ou la Carte mal payée; la GRANDE DANSE DE CORDE avec et sans balancier; LE DESERTEUR, ou le Conscrit en Afrique.

La seconde représentation, qui commencera à sept heures et demie, sera terminée par la DÉFENSE DE MAZAGRAN, dans laquelle on verra les singes et les chiens monter aux échelles et prendre la ville d'assaut.

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.
A vendre ou à louer pour le 11 novembre 1845.

HOTEL DU SAUVAGE

Situé en face du pont, à Mâcon.
S'adresser audit M^e Laforest, notaire. (1586)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 10.

AVIS

On désire vendre ou échanger contre UNE MAISON DE CAMPAGNE D'AGRÈMENT aux environs de Lyon, UNE MAISON située à Vaise, Grande-Rue, avec clos et carrière y attenants, du revenu actuel de 2,400 f.

Le prix se paiera partie en échange ou en argent et le surplus par le service d'une rente viagère de 2,000 f. sur deux têtes de 81 et 61 ans (mari et femme), réductible à 1,200 f. au premier décès.

S'adresser, pour de plus amples renseignements et pour traiter, audit notaire, dépositaire des titres de propriété. (9674)

A VENDRE DE SUITE.

UNE MAISON

Située avenue de Saxe, aux Brotteaux.

Elle se compose d'un vaste rez-de-chaussée, d'un 1^{er} étage, cave et grenier, le tout en très-bon état.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Pigeard, rue Bât-d'Argent, n. 27. (2589)

A VENDRE.

UN ANCIEN FONDS D'ÉPICERIE.

S'adresser à M. Joret, menuisier, quai de l'Archevêché, 29. (1412)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbollat, rue Mulet, 2.

A vendre pour cause de départ.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET ayant billard et quatre chambres garnies, situé dans le quartier des Terreaux. (1409)

AVIS.

M. CLAIRANSON, professeur de danse, prévient MM. les jeunes gens qui désireraient apprendre la valse Cellarius, les quadrilles et la polka, que sa classe est toujours, comme l'année passée, ouverte le soir depuis sept heures jusqu'à dix, rue des Capucins, 2, au 3^e. (1578)

AVIS.

Un jeune homme de trente-trois ans, propriétaire de divers immeubles, désirerait entrer dans une maison de commerce comme caissier ou pour la vente. Il verserait une somme de 15,000 fr. ou plus. On serait d'accord pour les appointements.

S'adresser à M. Hugue, grande rue Longue, n. 25. (1405)

GAZ ASTRAL.

Le propriétaire, pour faire profiter de cet éclairage toutes les classes de la société, a réduit le prix à 1 f. le litre.

Ses magasins sont place du Concert, 9, et place Montazet, 1.

On trouvera dans ces deux magasins un choix varié de lampes et appareils destinés à cet éclairage. (2627)

AVIS.

Les propriétaires du Prado, à la Guillotière, préviennent tous ceux qui ont des constructions sur les terrains des hôpitaux soumises à la démolition par suite d'expiration de baux ou pour tous autres motifs, qu'ils peuvent les transporter au Prado. On leur vendra, à cet effet, des lots de terrain de toutes les grandeurs et de tous les prix, avec les plus grandes facilités pour les paiements.

S'adresser, à Lyon, à M. Missol, quai Saint-Clair, 7, et à M. Bouchardy, cour du Soleil, 1, propriétaires actuels du Prado, et en l'étude de M^e Gallay, notaire, rue Lafont, 5, et encore au Prado, au bureau des ventes. (9626)

Au Tapis d'Aubusson.

Le sieur MOREAU tient un assortiment de tapis haute laine, moquettes, tapis d'église et de salon, vénitiennes pour escalier, tapis de table et de piano en tous genres, cabas en moquette, sacs de voyage et autres articles de fantaisie, couvertures en laine et coton, toiles cirées en tous genres.—Grande rue Mercière, 40, à Lyon. (1585)

A LA FIANCÉE,

9 Rue Clermont 9

La maison NORDHEIM a l'honneur d'informer les dames qu'elle leur soumettra une forte partie de *dames soie, glacis*, tout cuit, à 5 f. 85 c.; un beau choix de *pékis* tout cuit, de 2 f. 75 c. à 5 f. 50 c.

Grand assortiment de soieries et de lainages en tous genres. (2626)

COURS D'ANGLAIS.

A dater du 15 décembre, les mardis, jeudis et samedis, de huit à dix heures du soir.

Chez M^{me} A. Jackson, place de la Boucherie-des-Terreux, 5.

Leçons particulières chez elle et en ville.

Prix du Cours : 12 fr. par mois. (1591)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50,

Préparé au Mou de Veau.

Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine.—Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois.

Publication nouvelle. — Au Commerce.

LA CLEF DE TOUTES LES TENUES DE LIVRES,

Par M. Bertrand.

Nouveau traité représentant la solution raisonnée de toutes les difficultés relatives à la tenue ordinaire des écritures commerciales.—Prix : 5 f.

CHEZ L'AUTEUR, Comptoir Commercial, ci-devant rue Neuve, 3, actuellement place des Terreaux, 5, appartements de la Terrasse.

Le professeur est constamment visible chez lui le matin jusqu'à dix heures et de deux à quatre heures du soir.

Le premier mardi de chaque mois, réouverture de NOUVEAUX COURS de tenue de livres en partie double.—Prix : 40 fr.—S'inscrire d'avance. (1415)

COURS

DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE ITALIENNES

EN CENT VINGT LEÇONS.

A partir des principes de la grammaire jusqu'à l'intelligence des poètes et à la composition et correspondance improvisées;

PAR M. SOFFIETTI,

Avocat, interprète-traducteur juré près la mairie et les tribunaux.

PRIX : QUATRE-VINGTS FRANCS.

Ce cours commencera le 16 décembre prochain, et sera divisé en deux parties.

Première partie. — Cours élémentaire. Etudes spéciales des principes de la grammaire, exercices sur les meilleurs prosateurs modernes, et conversation italienne.

Deuxième partie. — Cours supérieur. Etudes littéraires, poésie, composition et correspondance improvisées.

On pourra se souscrire que pour la première partie, si on le désire.

Les leçons auront lieu les lundis, mercredis et vendredis, de huit heures et demie à dix heures du soir; et chaque dimanche aura lieu, de midi à deux heures, un exercice de déclamation et conversation italiennes.

Dans le cas où quelque élève serait forcé d'interrompre ses leçons, il lui sera toujours loisible de les reprendre au cours suivant sans augmentation de prix.

Pour de plus amples renseignements et pour s'inscrire, s'adresser au professeur, de dix heures à midi et de deux à quatre heures, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 5, au 4^e.

Cours particuliers permanents et leçons en ville.

Bureau de consultations pour les affaires contentieuses avec l'Italie, renseignements, traductions et correspondances. (1414)

Aux Amateurs des Beaux-Arts.

L'artiste prévient le public qu'on le verra, dans son cabinet, travailler par lui-même les objets en verre et en cristal, tels que 1,000 mètres de verre de toute qualité qui sera rendu aussi fin que la soie, des vaisseaux, des chiens, des pipes, des plumes à écrire qui durent beaucoup d'années, et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long. La vue de ce travail amuse, étonne et instruit. L'artiste fait aussi toutes sortes d'instruments de physique avec beaucoup de facilité. Tous ces objets sont fabriqués sans moule ni outils. (1411)

Les personnes qui l'honorèrent de leur présence recevront gratis un objet de la valeur du prix d'entrée. L'artiste ne négligera rien pour satisfaire leur curiosité. Prix d'entrée : 50 centimes.—Galerie de l'Hôpital, 25.

AUTOMATES.

Passage de l'Hôtel-Dieu, 35.

APRÈS LA REPRÉSENTATION DU 24 ILS SERONT CHANGÉS.

On admire en ce moment, au passage de l'Hôtel-Dieu, 35, des milliers d'automates mouvants, nous allions dire presque vivants, tant il y a de vérité dans leurs poses, leurs gestes, leurs figures, et jusque dans la direction de leurs yeux, dans le froncement de leurs lèvres et de leur front. C'est une ravissante galerie en miniature, où tous les états de la vie, tous les détails qu'une longue observation peut rassembler sont représentés, tout cela avec une délicatesse de travail et de talent la plus exquise. Si vous ajoutez à cela le panorama animé de Francfort-sur-le-Mein, de Constantinople, du mont Saint-Bernard, de Milan et de l'intérieur de sa belle cathédrale, de Sainte-Hélène et du mont Vésuve, vous vous croyez un instant transporté dans la réalité en voyant les hommes et les objets se mouvoir et s'agiter autour de vous. Le voyageur, en face d'un pareil spectacle, reconnaît ce qu'il a vu, et celui qui n'a point quitté sa patrie peut se faire, au moyen de cet ingénieux mécanisme, une idée exacte des choses et des lieux.

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien A LYON, est prescrit par les médecins comme éminemment Dépuratif et Sudorifique dans le traitement des Maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goutte, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à Mâcon, M. VOITURER; Thizy, M. BOUVIER; Saint-Etienne, M. PEARCE; le Puy, M. FARDY; Romans, M. GENISSIÉ; Montélimar, M. ROUX; Châlons, M. GUILLON; Grande-Rue, 56, tous pharmaciens. (8781)

M. CHAMBARD,

dentiste,

Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des dents un nouveau procédé pour les **EMBAUMER** après leur guérison, et, pour généraliser l'emploi de son Elixir Balsamique Odontalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable et que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Châlons-sur-Saône, POURCHIES-FAVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, Mossel, pharmacien, et à Genève (7815)

BAINS RUSSES EN HIVER,

RUE DE L'ARSENAL.

Le Bain russe en hiver, s'il est administré dans les conditions voulues, n'est pas moins salubre qu'en été. Neuf années d'expériences, plus de quinze mille guérisons de toutes sortes de maladies, sans distinction de saisons, et dont la nomenclature ne pourrait trouver place ici, recommandent assez l'établissement de la rue de l'Arsenal; il suffit de dire qu'il n'est presque pas d'affections qui ne cèdent à l'action des vapeurs employées avec le discernement et les moyens prescrits par la science.

Il faut le dire pourtant, s'il s'agit de catarrhes profonds, d'affections pulmonaires, ces cas graves de leur nature s'aggravent encore par l'impuissance des remèdes palliatifs, mais ne résistent pas aux soins intelligents de l'éthiviste.

Le rétrécissement du canal urinaire, suite de blennorrhagies récidivées, anciennes ou récentes, qu'aucun remède ne guérit, que l'emploi des bougies et des sondes irrite et complique de plus en plus, cette affection si douloureuse, traitée, ainsi que les maladies syphilitiques quelconques, par l'emploi médité des vapeurs, arrive bientôt à la guérison; l'organe et la fonction reviennent à l'état naturel. Et quant aux maladies syphilitiques, il s'obtient aux Bains russes de la rue de l'Arsenal des résultats tellement inespérés, des guérisons tellement promptes et radicales, que l'on peut aller jusqu'à dire qu'il n'y a plus à s'inquiéter désormais de leurs suites funestes.

Le rhumatisme, appelé l'écueil de la médecine, les dartres éternelles les plus surfaçées cèdent bientôt aussi à la puissance des vapeurs. Les accidents journaliers de chaud et froid, transpirations arrêtées, si désastreux s'ils sont négligés, leur guérison n'est qu'un jeu pour la vapeur. Ainsi des maladies nerveuses, des migraines, des maladies de la peau, des ulcères aux jambes, des tumeurs quelconques, de la surdité, des abus du mercure, ainsi que tant d'autres maladies, connues ou inconnues, dont la guérison fait l'étonnement et le bonheur du malade.

A l'approche de la puberté, époque où s'établit la menstruation, c'est aux Bains russes qu'il faut demander sa prompte délivrance, au lieu des infirmités ou de la mort qui sont trop souvent la suite de cette situation critique.

Le vieillard qui voudra prolonger sa vie dans le meilleur état de santé possible n'a rien de mieux que l'usage hygiénique du Bain russe.

Pour tous les cas, on peut consulter le Traité de la médecine et de l'hygiène des Bains russes dans l'établissement même. (1410)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élevaient à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge:

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 35 ans.
9	31	à 60
10	68	à 65
12	»	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.



(7604)

ITALIE, SICILE, MALTE,

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte.

Marie-Christine, de la force de 180 chevaux, partira le 9.

François-Premier, de la force de 160 chevaux, partira le 29.

Mongibello, de la force de 250 chevaux, partira le 29.

Le Lombardo est provisoirement sous pavillon toscan. Les voyages de l'Herculanum et du Lombardo étant périodiques, tous les 20 jours, l'itinéraire fixé pour le mois de novembre établit celui des autres mois.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Ce, directeurs à Marseille. (7975)



Départs supplémentaires les 4, 14 et 24 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia et Naples.

Herculanum, de la force de 300 chevaux, partira le 4 novembre.

Lombardo, de la force de 300 chevaux, partira le 14 novembre.

Herculanum, de la force de 300 chevaux, partira le 24.

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharm., sur le port. (8149)

PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

MÉTHODE SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 51, au 1^{er}, à Lyon. (8865)

Avis aux Consommateurs de Gants.

Le propriétaire du magasin de gants portant pour enseigne : La Tour de Nesle, rue de Rivoli, n. 28 bis, à Paris, a l'honneur de faire part que, voulant de plus en plus faire connaître sa maison de Paris et la qualité des gants qu'il vend avec un rabais extraordinaire, il vient de louer à Lyon un magasin, quai Saint-Antoine, n. 12, pour y faire un déballage d'un assortiment considérable de gants en peaux de chevreau et de castor, qu'il vendra à plus de 40 0/0 au-dessous du cours qu'on les paye journellement.

Il prie instamment les personnes qui se sont déplacées tant de fois pour visiter les magasins ambulants sans y trouver les avantages qu'on leur annonçait, de venir voir et toucher les gants pour pouvoir en juger et se convaincre de la réalité de ce qu'il avance.

Il n'y a qu'un seul prix pour tous les gants d'homme, soit en chevreau ou castor, n'importe la couleur : 4 fr. 60 c. Il n'y a également qu'un seul prix pour tous les gants de dame soit en chevreau ou castor, n'importe la couleur : 4 fr. 50 c. Gants demi-longs en chevreau première qualité, à trois boutons sur le poignet, 2 f. 25 c.

La vente commencera le mardi 26 courant et continuera les jours suivants, depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit, quai Saint-Antoine, n. 12, à Lyon.

Nota.—On prévient que l'on ne vend jamais le soir. (2628)

PAPIER D'ALBESPEYRES

Entretient seul les VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur.—Dépôts dans toutes les villes, et notamment, à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux.—On évitera les contrefaçons en exigeant le cachet d'Albepesyes. (3626—7089)

PENSIONNAT DE POLLIGNAY,

NON LOIN DE LYON.

M. PORTE tient pension de jeunes gens et donne à leurs parents toutes les garanties désirables sous le rapport de l'instruction et de la bonne tenue des enfants, dans une belle campagne. Les parents y placeront leurs enfants à un prix aussi modéré que possible.

S'adresser à M. Porte, maître de pension à Pollignay, canton de Vaugneray (Rhône). (1376)

AVIS.

Les expériences comparatives et authentiques faites par les médecins des hôpitaux de Paris et par les professeurs de la Faculté de Médecine de Paris ont constaté l'EFFICACITÉ de la PATE PECTORALE de NAFÉ d'Arabie et sa SUPÉRIORITÉ manifeste sur toutes celles du même genre. Son goût délicieux, la CERTITUDE qu'il n'entre dans sa composition ni opium ni acide, lui ont acquis l'approbation de tous les grands médecins et une vogue universelle. — Prix : la Pâte de NAFÉ, 75 c. et 1 f. 25 c. la boîte; le Sirop de NAFÉ, 2 f. le flacon. — Dépositaires : pharmacies de MM. VERNET, place des Terreaux; BAYON, rue Neuve; ANDRÉ, place des Célestins, à Lyon; dans les faubourgs : VIAL, à Vaise; CROLAT, à Saint-Just; ROUBOURG, à la Croix-Rousse; E. GALOFFRE, à la Guillotière; dans le département : ARDUIN, à Amplepuis; TOURNIER, à Givors; FAYOLLE et DUMAS, à Saint-Genis; A. MICHEL, à Tarare; BRIGNAULT, à Thizy; AYOT, à Villefranche; VICTOR Hoste, à Bourg; Martinet, à Saint-Etienne. (4655—7145)